



REGLEMENT DE L'EPREUVE LA MONTEE DU FUNI

Montée de 5,1 km pour 840 D+ sur 6 h ou Montée sèche.

1. Organisateur : Les courses de la Montée Du Funi sont organisées par l'association TARENTRAIL (association loi 1901).

2. Présentation : La Montée Du Funi est une course de 6h non-stop d'allure libre se déroulant en majeure partie sur sentiers de montagne. Elle se déroule en semi-autonomie. Seules les montées sont chronométrées. Au sommet, le chrono s'arrête à la ligne d'arrivée matérialisée par le tapis de chronométrage. Les temps d'attente et de descente ne sont pas comptés. Le funiculaire tourne en continu et le trajet lui-même prend 7 à 11 min selon les arrêts. Les concurrents en course devront obligatoirement rejoindre la ligne d'arrivée dans le délai-limite des 6h00'00'' pour voir leur dernière montée chronométrée. Celui qui gagne sera celui qui aura effectué le plus grand nombre de montées possible en un minimum de temps.

3. Inscription : Les inscriptions sont ouvertes en ligne, sur https://inscriptions-l-chrono.com/monteedufuni2025/select_competition jusqu'au 25 avril 2025, puis sur place le jour de la course de 8h30 à 9h30 et 12H30 à 13H30. Le nombre d'inscrits maximum est de 250 coureurs. Le prix des inscriptions est valable jusqu'au 25 avril 2025. Le prix pour le challenge est de 50€ (défi de l'olympie + Montée du Funi), la course solo est de 30€, le relais 20€ par personne, et 10€ pour la montée sèche.

Attention augmentation des tarifs le jour J ⇒ 35€ pour le solo, ⇒ 25€ par personne le relais, ⇒ 15€ la montée sèche.

Pour valider son inscription et quelle que soit la course, le coureur doit fournir: - soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, soit son PPS (Parcours de Prévention Santé). **Pour les mineurs, une autorisation parentale est demandée. Aucun concurrent ne sera autorisé à prendre le départ si un des documents demandés manque lors de l'inscription.** Lors de l'inscription en ligne, la personne s'engage à avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve. Aussi, l'organisation peut être amenée à demander le pass vaccinal selon les évolutions et les mesures prises par le gouvernement à ce moment-là.

4. Les courses :

- ✓ **Solo et Relais** : La Montée Du Funi est ouverte à toute personne née avant le 31 décembre 2005. Le départ aura lieu à 10H00, au parking du funiculaire de Bourg-Saint-Maurice.
- ✓ **Le Challenge** : Le Club des Sports de Méribel (Défi de l'Olympe 6h) et Tarentrail (Montée du Funi 6h) s'associent et vous proposent le Challenge "12h de montées en Tarentaise" en Solo ou Relais. L'objectif est le même sur les 2 événements : effectuer le plus de montée le plus rapidement possible.
- ✓ **Montée sèche** : Cette course est ouverte à toute personne née avant le 31 décembre 2009. Le départ aura lieu à 14H00, au parking du funiculaire de Bourg-Saint-Maurice.
- ✓ **Courses enfants** : 4 catégories : Eveil athlétique (2016 à 2018) boucle de 500 m, Poussins (2014-2015) boucle de 1km, Benjamins (2012-2013) 2 boucles de 1 km, Minimes (2010-2011) 3 boucles de 1 km.

5. Horaires/Lieu :

⇒ La Montée Du Funi part de la gare du funiculaire à Bourg Saint Maurice. Retrait des dossards : À côté du départ entre 8h00 et 9h30. Départ des courses solo et relais, challenge : 10h00 à la gare du funiculaire. Dernière montée autorisée : 15h20. La remise des prix aura lieu à 16h30 au village/ départ Funiculaire à Bourg Saint Maurice.

⇒Retrait des dossards pour la montée sèche 12H30/13H30 à la gare du funiculaire et départ à14H00.

6. Sécurité : Le parcours est balisé. Des secouristes et des signaleurs de l'organisation seront postés au départ, à l'arrivée et le long du parcours. Une assistance avec deux équipes de secouristes postées au départ du funiculaire (à Bourg Saint Maurice) et à l'arrivée (ARC 1600) sera présente . Tout coureur doit avoir un téléphone portable chargé avec le numéro de l'organisation enregistrée (06 14 38 30 92) afin de se signaler ou de signaler un concurrent en détresse. Lors de l'inscription, il sera demandé aux coureurs d'indiquer leur numéro d'appel afin de permettre à l'organisation de les joindre en cas de problème.

En cas de températures basses, l'équipement en vêtements chauds est vivement conseillé. Un coureur faisant appel à un secouriste se soumet de ce fait à l'autorité de ce dernier et s'engage à accepter une éventuelle décision de mise hors course. Le secouriste pourra mettre hors course tout participant dont la santé lui semblerait compromise. L'usage des bâtons est autorisé.

7. Matériel obligatoire :

- Un gobelet
- Téléphone portable chargé et allumé

- Eau (1L minimum)
- Couverture de survie
- Un sifflet

8. Ravitaillements – Assistance :

Le régime de semi-autonomie est lié au caractère engagé de la course et autorise les ravitaillements et l'assistance personnelle sur les zones de départ et d'arrivée. 2 stands de ravitaillement sont prévus (gare funiculaire à Bourg Saint Maurice et gare arrivée à ARC 1600 du funiculaire). Chaque coureur devra posséder son propre gobelet, écocup ou flasque.

9. Nombre de coureurs : Le nombre maximal de coureurs est de 500 participants au total englobant tous les formats (Montée sèche, Montée du Funi en 6H, Challenge en solo et relais).

10. Annulation : L'organisation s'autorise à annuler la course à tout moment en raison des conditions météorologiques (sur arrêté préfectoral ou non), ou autre évènement majeur qui mettrait les coureurs en péril. Dans ce cas les coureurs peuvent être inscrit pour l'édition suivante ou être remboursé suivant leur demande). En dehors de ce contexte, aucune demande de remboursement ne pourra être faite à la demande du coureur, l'échange de dossards est possible à condition que le nouveau concurrent ait fourni les documents nécessaires.

11. Ethique & Environnement : Pour éviter une érosion des pentes, il est interdit de couper le sentier balisé. Il est rigoureusement interdit de jeter des déchets ailleurs que dans les poubelles réservées à cet effet. Chaque coureur devra posséder un gobelet réutilisable, son propre écocup lors des ravitaillements. La plus grande courtoisie est requise vis-à-vis des bénévoles. Les coureurs s'assureront que leurs véhicules et ceux de leurs accompagnants ne gênent pas les riverains et les autres usagers de la voirie. Les coureurs sont tenus de prêter en priorité assistance à un autre concurrent qui serait en difficulté (blessure, état de grande faiblesse, hypothermie, ...). Le temps consacré à porter secours à un autre coureur pourra être décompté du temps final selon décision du jury (cf Art. 13) Tout manquement au règlement d'un concurrent peut entraîner une sanction et/ ou l'exclusion immédiate de la course.

12. Classements – Récompenses : Le gagnant sera celui qui aura effectué le plus grand nombre de montées en un minimum de temps ; temps qui sera obtenu en additionnant le temps effectif passé en course. Le temps passé à attendre le funiculaire et à descendre ne sera pas comptabilisé. Après 5h30 de course, il ne sera plus possible de prendre le départ. Les concurrents qui souhaiteraient poursuivre leur progression au-delà de la barrière-horaire des 6h le feraient hors-compétition et donc sous leur propre responsabilité.

Solo : Il sera procédé au classement scratch femmes et hommes. Les 3 premiers hommes et 3 premières femmes seront récompensés. Relais : 1 équipe Homme/1 équipe Femme/1 équipe mixte. Le classement sera effectué en additionnant le nombre de montées effectuées par chacun des coureurs du binôme. En cas d'égalité, le temps effectif de l'équipe sera utilisé afin de départager celles-ci.

Challenge : Les récompenses seront attribuées au scratch : 3 premiers hommes, 3 premiers femmes en solo. En relais, le classement sera composé du nombre de montées et du temps cumulés sur les 2 épreuves, récompenses attribuées sous cette forme 1ère équipe H, 1ère équipe Femme, 1ère équipe mixte.

Montée Sèche : Les récompenses seront attribuées aux 3 premiers Hommes, 3 premières femmes.

13. Droit à l'image : Du fait de sa participation à l'épreuve, le coureur donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le représentant.

14. Responsabilités : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, détérioration qui pourraient survenir lors de cette manifestation. Les accompagnateurs sont responsables des accidents qu'ils pourraient provoquer ou dont ils seraient victimes. Les organisateurs sont couverts en matière de responsabilité civile par leur propre assurance. Concernant l'assurance individuelle accident, les licenciés bénéficient des garanties accordées dans le cadre de l'assurance liée à leur licence en cours de validité. ATTENTION ! Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

15. Litiges : Un jury, composé à parts égales de représentants de l'organisation et des concurrents (tirés au sort), est chargé d'examiner les réclamations ou les litiges signalés par les concurrents ou l'organisateur. Il a toute latitude pour décider de l'augmentation ou diminution du temps chronométré et, dans les cas extrêmes, de la disqualification du coureur.

16. Engagement : En s'inscrivant par l'acquiescement du montant de l'inscription, chaque concurrent s'engage explicitement à respecter ledit règlement.

17. Mesures sanitaires Covid Les mesures sanitaires seront mises en place en fonction de la situation lors de l'épreuve.